

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Janique Côté

<https://www.cadre21.org/membres/8d3093978592760ff8d3008a>

Date d'obtention : 2023-11-27 23:01:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours utiliser un ton bienveillant, sans jugement et faire des rencontres individuelles.

Dès le départ:

- Rencontrer l'auteur et la victime. Leur démontrer qu'on collabore et qu'ils font partie de la solution.
- Poser des questions pour évaluer et remplir la grille d'évaluation.
- Demander à la victime qui d'autre est au courant, les rencontrer ainsi que les témoins afin de vérifier les informations et remplir la grille d'évaluation pour chacun d'eux.
- *Demander de ne pas parler de la situation pour préserver la vie privée de la victime.

SI ON ESTIME QU'IL Y A EU MALVEILLANCE OU DE NATURE CRIMINELLE:

- Contacter la police, ne pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur.
- S'entendre sur qui et la façon dont les parents seront mis au courant.
- Si nous croyons qu'il pourrait y avoir de la pornographie juvénile, confisquer le cellulaire pour le remettre aux policiers sans regarder le contenu et sans demander le mot de passe (faire éteindre le cellulaire par l'élève).

Sinon je rencontre l'instigateur pour avoir sa version des faits et mieux comprendre ses intentions.

SI ON ESTIME UNE INTENTION IMPULSIVE:

- Rencontrer chacune des personnes concernées individuellement (auteur du signalement, victime et autres élèves impliqués) et remplir une grille d'évaluation à chaque rencontre.
- Appliquer les politiques de l'école s'il y a lieu ainsi que le code criminel.
- Appliquer la règle mentionnée ci-haut si nous croyons en cours de route qu'il pourrait y avoir de la pornographie juvénile, intention malveillante ou criminel (contacter police).
- Sinon, simplement aviser notre policier-éducateur.
- Ensuite, contacter les parents des jeunes impliqués pour leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et démarches à venir s'il y a lieu.
- SIGNALEMENT À LA DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y beaucoup de possibilités et chaque détail est important. De là l'importance de se référer au guide d'intervention pour faire la bonne intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 3 car la vérification d'informations peut être difficile pour la victime, on doit être bienveillant sans faire preuve de sympathie, parce qu'il ne faut pas oublier de détails, il faut mettre tout jugement de côté même si ça vient heurter nos valeurs (surtout démontrer une attitude neutre).